



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 31

Question écrite n° 96129

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que par question écrite n° 86071 du 14 février 2006, elle lui a demandé d'expliquer comment ses services peuvent prétendre que même mise à 2 x 3 voies, l'autoroute A 31 serait saturée à terme. En effet, son passage de 2 x 2 à 2 x 3 voies générerait un supplément de capacité de 30 à 40 000 véhicules par jour. Or le trafic prévisionnel sur une autoroute A 32 nouvelle n'est que de 10 000 véhicules par jour en 2020, soit plus de trois fois moins que le supplément de capacité sus-évoqué. Le délai réglementaire pour la réponse étant très largement écoulé, il a fallu une fois de plus recourir à la procédure des questions signalées pour que le ministère soit contraint de répondre. Eu égard au délai d'attente, on aurait pu au moins espérer que la réponse soit cohérente et complète. Or la réponse confirme que la prévision de trafic sur l'hypothétique autoroute A 32 nouvelle « entre Dieulouard et Retonfey est d'environ 10 000 véhicules par jour à l'horizon 2020 ». Par contre, il n'est pas du tout expliqué pourquoi ces 10 000 véhicules par jour ne pourraient pas être absorbés par une troisième voie sur l'A 31 existante, ce qui est bien l'objet de la question. Elle lui renouvelle donc sa question en espérant cette fois que l'argumentaire sera sérieux. Par ailleurs, la réponse indique que le trafic sur l'autoroute A 32 comporterait « une part importante de poids lourds en transit dans le sillon mosellan ». C'est exactement le contraire de ce qu'ont prétendu les ministres de l'équipement successifs au cours des dernières années. À l'époque, il s'agissait d'arbitrer entre le tracé Est et le tracé Ouest du projet A 32. Or, pour discréditer le tracé Ouest, c'est-à-dire le tracé direct Longwy-Toul, le principal argument était qu'il y avait très peu de poids lourds en transit parmi les flux constatés sur l'autoroute A 31 et que la plupart d'entre eux avaient une provenance ou une destination dans le sillon lorrain, ce qui rendait nécessaire le choix du tracé Est situé dans le sillon lorrain. En complément, elle souhaiterait donc qu'il éclaire la contradiction constatée dans les explications ministérielles sus-évoquées.

Texte de la réponse

La saturation progressive de l'autoroute A 31 entre Toul et Thionville, liée aux multiples fonctions qu'elle assume aujourd'hui, constitue un handicap important pour l'économie régionale et nationale auquel il convient de remédier. S'agissant de la section centrale de l'A 31, entre Dieulouard et Fey, les prévisions actuelles de trafic démontrent qu'elle sera saturée dès 2015 dans sa configuration actuelle à deux fois deux voies, et à l'horizon de 2025, si elle est élargie à deux fois trois voies. Par ailleurs, l'élargissement de la section centrale de l'A 31 ne permet pas de séparer le trafic de transit du trafic local, ce qui peut se traduire par une dégradation du niveau de service offert actuellement sur l'A 31 sur laquelle le mélange actuel des flux s'avère pénalisant pour la sécurité et la fluidité. L'élargissement ne peut constituer une solution durable. En revanche, la réalisation de la section centrale de l'A 32, entre Dieulouard et Retonfey, permettra de délester l'A 31 d'une part importante de poids lourds en transit dans le sillon mosellan et du trafic d'échange longues distances. Le gain de capacité obtenu, s'il peut être absorbé en partie par la création d'une troisième voie sur l'A 31, permet de réserver cette dernière et le réseau adjacent à l'écoulement du trafic local. C'est pourquoi, dans le cadre des études relatives à ce projet, l'hypothèse d'une réalisation complète de l'A 32 entre Toul et Thionville est privilégiée. Les études

menées dans la perspective de la création de ce nouvel axe autoroutier prennent bien en compte l'hypothèse d'optimisation des infrastructures existantes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96129

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5820

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2257